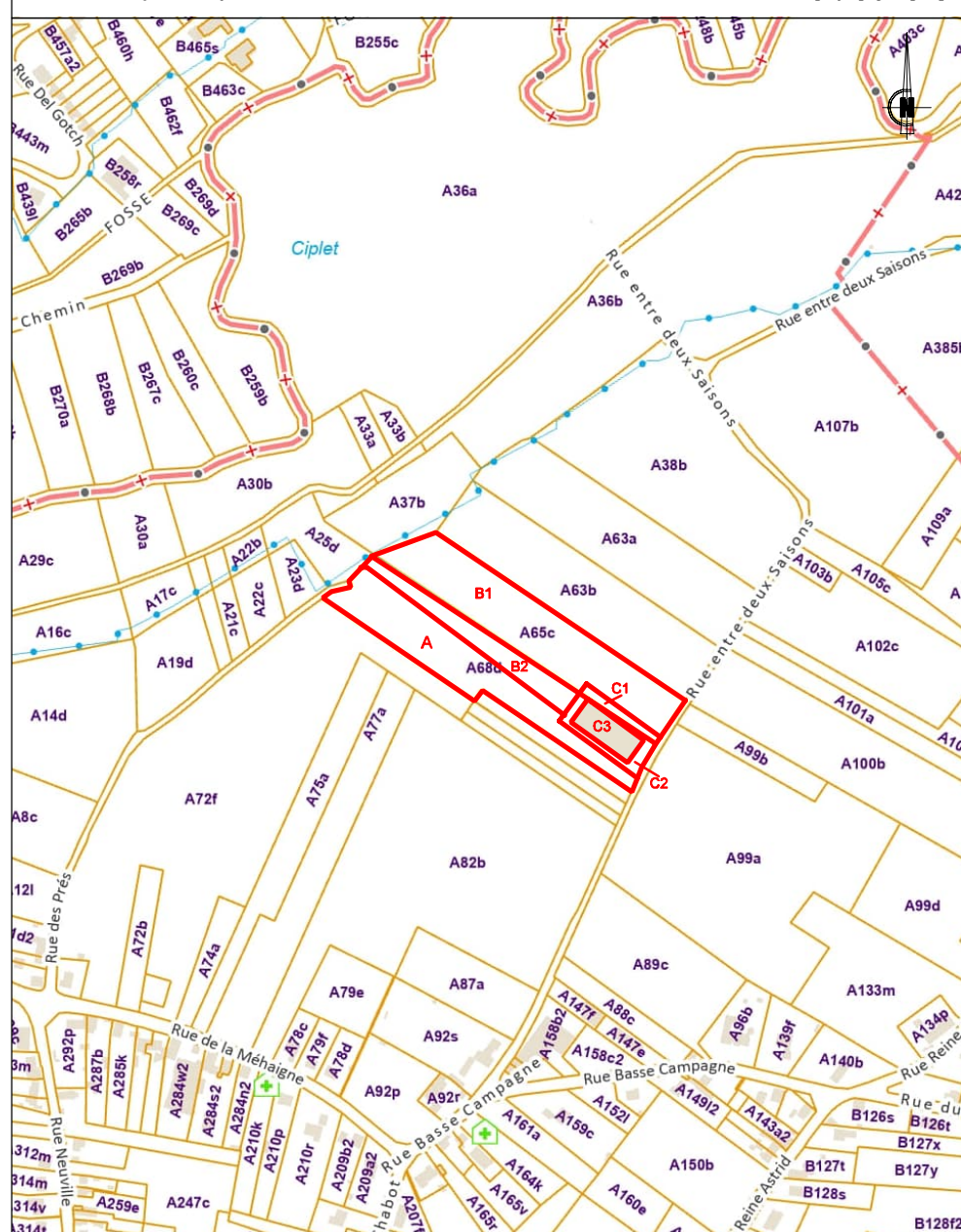


EXTRAIT CADASTRAL

Hors échelle



© Les données cadastrales 1.1.2024 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation patrimoniale.

Les renseignements cadastraux ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif et sans garantie.

PROCES-VERBAL DE DIVISION

L'an deux mil vingt-quatre, le douze août,

Nous soussigné, François THONON, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en qualité de Géomètre Expert Juré (IPG) auprès du Tribunal de Première Instance séant à LIEGE, inscrit au Tableau des Géomètres-Experts sous le numéro GEO/040201, dont les bureaux sont établis à FAIMES (4317), rue de Labia, n°8.

Avec mission:

de procéder à la division de deux parcelles sises à Ciplet, à front de la Rue entre deux Saisons, cadastrées ou ayant été BRAIVES 7ème Division, Section A, numéros 65c et 68d.

Déclarons :

Avoir consulté les plans du remembrement Ville-en-Hesbaye, dont l'acte a été signé en date du 21/06/1996.

Avoir mesuré la situation existant sur terrain.

Avoir placé CINQ bornes nouvelles, désignées par les lettres BN au plan ci-contre.

Avoir trouvé en superficie suivant nos investigations une contenance de :

Superficie lot A teintée de jaune:	QUATRE-VINGT-UN ares NONANTE-SIX centiares	(81a 96ca)
Superficie lot B1 teintée de rose foncé:	UN hectare QUATORZE ares NONANTE-QUATRE centiares	(01ha 14a 94ca)
Superficie lot B2 teintée de rose clair:	TRENTE-SEPT ares NONANTE centiares	(37a 90ca)
Superficie lot C1 teintée de vert foncé:	SEPT ares NONANTE centiares	(07a 90ca)
Superficie lot C2 teintée de vert clair:	QUATORZE ares QUARANTE-CINQ centiares	(14a 45ca)
Superficie lot C3 teintée de bleu clair:	QUINZE ares QUATRE-VINGT centiares	(15a 80ca)

Notre mission étant terminée, nous avons clos et signé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit, en nos bureaux à la date ci-dessus.

François THONON
Géomètre-Expert

Pour accord sur les limites,

Le(s) vendeur(s)

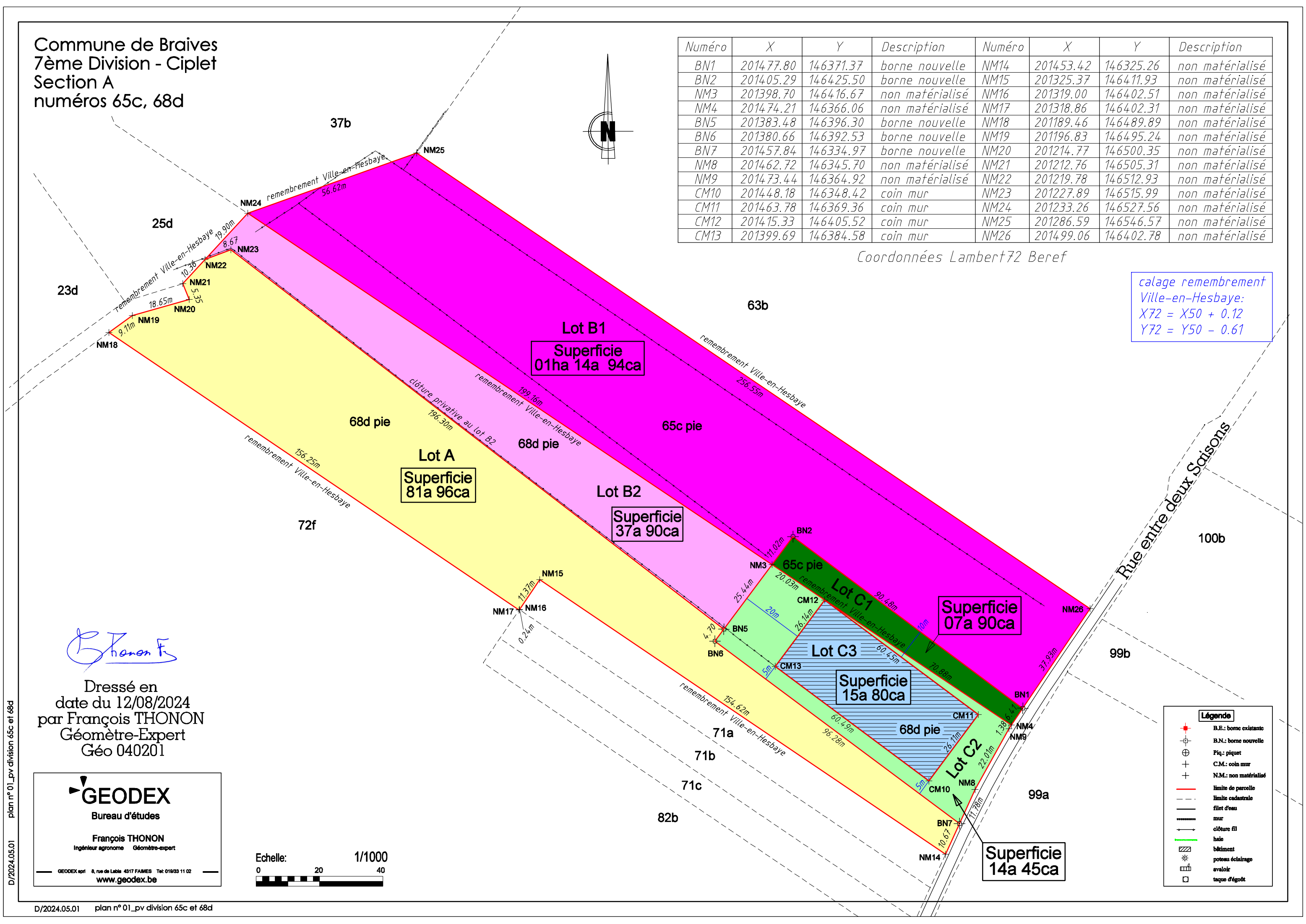
Le(s) acquéreur(s)

Commune de Braives
7ème Division - Ciptet
Section A
numéros 65c, 68d

Numéro	X	Y	Description	Numéro	X	Y	Description
BN1	201477.80	146371.37	borne nouvelle	NM14	201453.42	146325.26	non matérialisé
BN2	201405.29	146425.50	borne nouvelle	NM15	201325.37	146411.93	non matérialisé
NM3	201398.70	146416.67	non matérialisé	NM16	201319.00	146402.51	non matérialisé
NM4	201474.21	146366.06	non matérialisé	NM17	201318.86	146402.31	non matérialisé
BN5	201383.48	146396.30	borne nouvelle	NM18	201189.46	146489.89	non matérialisé
BN6	201380.66	146392.53	borne nouvelle	NM19	201196.83	146495.24	non matérialisé
BN7	201457.84	146334.97	borne nouvelle	NM20	201214.77	146500.35	non matérialisé
NM8	201462.72	146345.70	non matérialisé	NM21	201212.76	146505.31	non matérialisé
NM9	201473.44	146364.92	non matérialisé	NM22	201219.78	146512.93	non matérialisé
CM10	201448.18	146348.42	coin mur	NM23	201227.89	146515.99	non matérialisé
CM11	201463.78	146369.36	coin mur	NM24	201233.26	146527.56	non matérialisé
CM12	201415.33	146405.52	coin mur	NM25	201286.59	146546.57	non matérialisé
CM13	201399.69	146384.58	coin mur	NM26	201499.06	146402.78	non matérialisé

Coordonnées Lambert72 Beref

calage remembrement
Ville-en-Hesbaye:
 $X72 = X50 + 0.12$
 $Y72 = Y50 - 0.61$



Fr. Thonon

Dressé en
date du 12/08/2024
par François THONON
Géomètre-Expert
Géo 040201

GEODEX
Bureau d'études
François THONON
Ingénieur agronome Géomètre-expert
GEODEX sprl 8, rue de Labie 4317 FAIMES Tel: 01933 11 02
www.geodex.be



Légende

- B.E.: borne existante
- B.N.: borne nouvelle
- Piq.: piquet
- C.M.: coin mur
- N.M.: non matérialisé
- limite de parcelle
- limite cadastrale
- filet d'eau
- mur
- clôture fil
- haie
- bâtiment
- poteau éclairage
- avaloir
- taque d'égoût

D/2024.05.01 plan n° 01_pv division 65c et 68d